

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1739

26 août 2010

SOMMAIRE

Bel Azur Properties	83441	Musa S.A.	83439
Bel Azur Properties	83443	Nemo Investments S.A.	83439
Carles S.A.	83428	NRF Management Company S.à r.l.	83440
Crex Investments S.A.	83428	Ophrys Holding S.A.	83439
Fantuzzi Industries S.à r.l.	83428	Pharnabaze S.A.	83436
Fifty Nine S.A.	83440	Piano Invest	83426
Financière 07	83429	Pierre Lang Luxembourg S.à r.l.	83440
First Real Estates Service S.à r.l.	83430	Recife Holding S.A.	83441
Gapping Investments Holding S.A.	83433	Reliance Finance Limited	83441
Gelidol S.A., SPF	83433	Schengen Investment S.A.	83433
Green Elec Invest S.A.	83469	S.C.I. Carabosse	83426
HCC Holding S.A.	83427	S.C.I. Krauseli	83426
Helfin S.A.	83434	Sculptor Holdings II S.à r.l.	83472
Helsia S.A.	83426	Shai Holding S.A.	83472
Idis S.A.	83434	Simar Overseas S.à r.l.	83443
Insurance Market Research S.A.	83434	S.M.R. S.A.	83442
International Helicopters S.à r.l.	83454	Sopafim Capital	83426
Laudamar S.A.	83435	S.R.M.I. International S.à r.l.	83442
LDC S.A.	83435	S.R.M.I. International S.à r.l.	83443
Louis Vuitton Luxembourg S.à r.l.	83436	Straco S.A.	83427
Luxpub S.A.	83436	Studio 352	83472
Luxroyal Management S.A.	83435	Talmon Investment S. à r.l.	83427
MARE NOSTRUM Long Term Manage- ment	83438	TCG Asnières 2 S.à r.l.	83428
Mark Steel Development S.A.	83438	Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à r.l.	83444
Millicom International Operations S.A. ..	83438	Transac-Bois S.A.	83429
MMC International S.A.	83437	Velcan Energy Luxembourg S.A.	83449
Moorea Fund	83437	WP Roaming Holdings S.A.	83442
Morgan Stanley Luxembourg International Reinsurance S.A.	83437	YVR Airport Services (Luxembourg) S.à r.l.	83430

Helsia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 47.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083680/9.

(100093761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Piano Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 133.045.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010087388/11.

(100097206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

**S.C.I. Krauseli, Société Civile Immobilière,
(anc. S.C.I. Carabosse).**

Siège social: L-4942 Bascharage, 2A, Am Schack.
R.C.S. Luxembourg E 28.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21.06.2010

Les associés de la société civile immobilière S.C.I. CARABOSSE, Société Civile Immobilière, ont pris, en date du 21.06.2010, les résolutions suivantes:

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la S.C.I. CARABOSSE et donc par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société prend la dénomination de S.C.I. KRAUSELI

D'autre part, les associés décident de transférer le siège social de la société et donc par conséquent de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le siège social est établi à Bascharage.

L'adresse de la société est donc dorénavant fixée à l'adresse suivante:

L-4942 Bascharage, 2a, am Schack

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour extrait conforme

Sandrine SCHLEIFER / Patrice PARACHINI

Les associés

Référence de publication: 2010087419/23.

(100097260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Sopafim Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 127.214.

En date du 1^{er} juillet 2010, Monsieur Jean-Luc JOURDAN a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur de la société "SOPAFIM CAPITAL".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Jean-Luc JOURDAN.

Référence de publication: 2010087911/11.

(100096448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Straco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 86.159.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010087456/9.

(100097196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Talmont Investment S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.765.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 21 juin 2010, LAC/2010/27458.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société à responsabilité limitée "Talmont Investment S.à r.l.", ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2096 du 9 novembre 2006 (les Statuts).

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 765 du 13 avril 2010.

La Société a été mise en liquidation par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 212, page 10.147 du 30 janvier 2009.

Les livres et registres de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à compter de la date de publication de la clôture de la liquidation au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087469/25.

(100097254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

HCC Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.666.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 mars 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de M. Peter ENGELBERG comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'élire M. Torben MADSEN demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration.

Fiona FINNEGAN / Gilles WEC-
KER.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 31st 2010, it has been resolved the following:

- 1 To accept the resignation of Mr. Peter ENGELBERG as director of the company;
- 2 To appoint Mr. Torben MADSEN residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as a new director of the company .

Fiona FINNEGAN / Gilles
WECKER.

Référence de publication: 2010087835/20.

(100097074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

TCG Asnières 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 152.779.

—
EXTRAIT

Il convient de modifier l'adresse de Messieurs Oussama Daher et Sam Block III, administrateurs; ceux-ci résidant désormais professionnellement au 57, Berkeley Square, W1J 6ER, Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Référence de publication: 2010087472/12.

(100097198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Carles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 83.690.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 30 juin 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire M. Martin SVALLNER, M. Torben MADSEN et M. Gilles WECKER comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;

2. De ré-élire Modern Treuhand SA comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held on June 30th, 2010, it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr. Martin SVALLNER, Mr. Torben MADSEN and Mr. Gilles WECKER as directors of the Company until the next annual general meeting;

2 To re-elect Modern Treuhand SA as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Référence de publication: 2010087804/18.

(100096859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Crex Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 73.009.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Marc HÄFLIGER, comptable, demeurant au 1, chemin de Senaugin, CH - 1162 St-Prex, Suisse;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

- Dr. Yves WAGNER, docteur en sciences économiques, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010087809/17.

(100096990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Fantuzzi Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 96.159.375,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 83.010.

—
Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social à Luxembourg, le 24 juin 2010

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé Commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2011,
Le mandat du réviseur externe DELOITTE S.A. n'est pas renouvelé.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FANTUZZI INDUSTRIES S.à.RL.
MANACO S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010087817/18.

(100096744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Financière 07, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 71.449.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 30 juin 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur René SCHLIM, Administrateur, employé privé, 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 30 juin 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour FINANCIERE 07
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2010087819/22.

(100096834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Transac-Bois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 53.877.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 15 septembre 2009, que les mandats des administrateurs:

- Monsieur Philippe Sage, demeurant à F-54850 Messein, 16, rue du Château,
 - Monsieur Patrick Malgras, demeurant à F-55500 Willeroncourt, rue du Pont,
 - Madame Marlène Coster, demeurant à F-54110 Laneuveville dt Nancy, 68, avenue Marthe-la-Madeleine,
- et du commissaire aux comptes:
- Monsieur Gerald Malgras, demeurant à F-54110 Laneuveville dt Nancy, 68, avenue Marthe-la-Madeleine,
- ont été renouvelés pour une nouvelle période de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2010087915/21.

(100096343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

First Real Estates Service S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 53A, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 142.460.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 19 avril 2010

L'associée unique a pris les décisions suivantes:

1. Monsieur Fernand HERTERT, demeurant 4 um Paerchen L-8352 DAHLEM ayant démissionné de sa fonction de gérant administratif, Madame Yasrin JENAI, demeurant au 53A Côte d'Eich L-1450 LUXEMBOURG est nommée gérante de la société, pour une durée indéterminée.

2. La société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

3. Le siège social de la société est transféré du 33 avenue Victor Hugo L-1750 LUXEMBOURG au 53A Côte d'Eich L-1450 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

POUR FIRST REAL ESTATES SERVICES S.A.RL

Signature

Référence de publication: 2010087820/19.

(100096896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

YVR Airport Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.328.683,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.594.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-first of June.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

YVR Airport Investments (Two) Ltd, having its registered address at 2900 1055 Dunsmuir Street, Vancouver, BC, Canada V7X 1P4, here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabbatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy established on June 21, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "YVR Airport Services (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, dated June 10th, 2010, not yet published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at eleven thousand British Pounds (GBP 11,000.-) represented by eleven thousand (11,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by five million three hundred and seventeen thousand six hundred and eighty-three British Pounds (GBP 5,317,683.-) in order to raise it from its present amount of eleven thousand British Pounds (GBP 11,000.-) to five million three hundred and twenty-eight thousand six hundred and eighty-three British Pounds (GBP 5,328,683.-) by the creation and issue of five million three hundred and seventeen thousand six hundred and eighty-three (5,317,683) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, YVR Airport Investments (Two) Ltd, prenamed, through its proxyholder, declared to (i) subscribe to five million three hundred and seventeen thousand six hundred and eighty-three (5,317,683) shares and to (ii) pay a related

share premium of forty-seven million three hundred and fifteen thousand two hundred and seventy-seven British Pounds (GBP 47,315,277.-) and to have them both fully paid up in the amount of fifty-three million one hundred and sixty-five thousand eight hundred and twenty-eight British Pounds (GBP 53,165,828.-), whereby the residual amount of five hundred and thirty-two thousand eight hundred and sixty-eight British Pounds (GBP 532,868.-) shall be allocated to the legal reserve of the Company, through a contribution in kind consisting of the assignment of an unquestionable and immediately payable debt (the "Contribution in Kind") in the amount of fifty-three million one hundred and sixty-five thousand eight hundred and twenty-eight British Pounds (GBP 53,165,828.-), owed by YVR Airport Services (UK) Ltd, a company incorporated under the law of England and Wales, registered with the Companies House under number 7668418, having its registered office at Eversheds House, 70 Great Bridgewater Street, Manchester, M1 5ES, United Kingdom, to YVR Airport Investments (Two) Ltd, prenamed, as stated in a declaration of the receiver of the Contribution in Kind dated June 21, 2010, as well as in a declaration of the contributor of the Contribution in Kind dated June 21, 2010;

Effective implementation of the contribution in kind

YVR Airport Investments (Two) Ltd, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution in Kind is effective today without qualification; and
- All further formalities are in course in the relevant countries in order to duly carry out and formalize the transfer and assignment of the Contribution in Kind and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

“ Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at five million three hundred and twenty-eight thousand six hundred and eighty-three British Pounds (GBP 5,328,683.-) represented by five million three hundred and twenty-eight thousand six hundred and eighty-three (5,328,683) shares with a nominal value of one British Pound (GBP1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt-et-un juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

YVR Airport Investments (Two) Ltd, ayant son siège social au 2900 1055 Dunsmuir Street, Vancouver, BC, Canada V7X 1P4, représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 21 juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «YVR Airport Services (Luxembourg) S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach en date du 10 juin 2010, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à onze mille Livres Sterling (GBP 11.000.-) divisé en onze mille (11.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions trois cent dix-sept mille six cent quatre-vingt-trois Livres Sterling (GBP 5.317.683,-) pour le porter de son montant actuel de onze mille Livres Sterling (GBP 11.000,-) à cinq millions trois cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-trois Livres Sterling (GBP 5.328.683,-) par la création et l'émission de cinq millions trois cent dix-sept mille six cent quatre-vingt-trois (5.317.683) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, YVR Airport Investments (Two) Ltd, prénommée, par son mandataire, déclare (i) souscrire aux cinq millions trois cent dix-sept mille six cent quatre-vingt-trois (5.317.683) parts sociales et (ii) payer une prime d'émission connexe d'un montant de quarante-sept millions trois cent quinze mille deux cent soixante-dix-sept Livres Sterling (GBP 47.315.277,-) et les libérer tous deux intégralement pour un montant de cinquante-trois millions cent soixante-cinq mille huit cent vingt-huit Livres Sterling (GBP 53.165.828,-), à partir duquel un montant résiduel de cinq cent trente-deux mille huit cent soixante-huit Livres Sterling (GBP 532.868,-) sera alloué à la réserve légale de la Société, par un apport en nature consistant en une cession d'une créance certaine, liquide et exigible ("Apport en Nature") de cinquante-trois millions cent soixante-cinq mille huit cent vingt-huit Livres Sterling (GBP 53.165.828,-), détenue par YVR Airport Investments (Two) Ltd, prénommée, à l'encontre de YVR Airport Services (UK) Ltd., une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Gales, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 7668418, ayant son siège social à Eversheds House, 70, Great Bridgewater Street, Manchester, M1 5ES, Royaume-Uni, tel qu'il résulte d'une déclaration de la société apporteuse de l'Apport en Nature datée du 21 juin 2010, ainsi que d'une déclaration de la société bénéficiaire de l'Apport en Nature datée du 21 juin 2010;

Réalisation effective de l'apport en nature

YVR Airport Investments (Two) Ltd, prénommée, par son mandataire, déclare:

- Etre la seule et pleine propriétaire de l'Apport en Nature et possède le pouvoir d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- Que le transfert de l'Apport en Nature est effectivement réalisé ce jour sans réserve; et
- Tous les autres formalités sont en cours dans les pays concernés afin d'effectuer et de formaliser le transfert et la cession de l'Apport en Nature et de le rendre effectif partout et envers tout tiers.

Seconde résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à cinq millions trois cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-trois Livres Sterling (GBP 5.328.683,-) divisé en cinq millions trois cent vingt-huit mille six cent quatre-vingt-trois (5.328.683) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 juin 2010. Relation: ECH/2010/883. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 juillet 2010.

Référence de publication: 2010089129/143.

(100098381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Gapping Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 85.007.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 3 juin 2010 à 14.00 heures

Reconduction des mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et la Fiduciaire Simmer & Lereboullet S.A., ayant son siège social au 18 B Rue de la Chapelle L-8017 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 73846, en tant que Commissaire aux Comptes, pour une durée d'un an. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2010087822/19.

(100096934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Gelidol S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 143.823.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 28 juin 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 28 juin 2010 a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour GELIDOL S.A.-SPF

Société Anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Signature

Référence de publication: 2010087823/22.

(100096841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Schengen Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.716.

—
Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 30 juin 2010 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Vice-Président / -

Référence de publication: 2010087903/13.

(100096472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Helfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 42.231.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2010

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Catherine Peuteman, Domenico Piovesana, Ivo Kustura, Jean Lambert, Patrice Yande venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Exaudit S.A. venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat de Monsieur Domenico Piovesana, administrateur-délégué venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Helfin S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010087836/20.

(100096903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Idis S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.843.

—
Le siège social de la société IDIS S.A., société anonyme, de droit luxembourgeois, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.843, jusqu'alors établi au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 1^{er} juillet 2010 par le domiciliataire UniCredit Luxembourg S.A.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

UniCredit Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010087839/12.

(100096769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

IMR S.A., Insurance Market Research S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 32/2, rue Léon Kauffman.
R.C.S. Luxembourg B 124.513.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 26 mai 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Philippe LEONET, Administrateur, administrateur de sociétés, rue Eugène Ronveaux, 248b, B-5350 Ohey, Belgique;

- Madame Fabienne MARECHAL épouse LERUTH, Administrateur, secrétaire, 32/2 rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Jean-Louis LERUTH, Administrateur-Président, administrateur de sociétés, 32/2 rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 26 mai 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Pour INSURANCE MARKET RESEARCH S.A. en abrégé IMR S.A.

Signature

Référence de publication: 2010087845/22.

(100096824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Laudamar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 101.354.

Société constituée le 11 juin 2004 Me Henri Hellinckx, acte publié au Memorial C n° 844 du 17 août 2004.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale du 30 juin 2010 que:

Le mandat de chacun des trois administrateurs

- Messieurs Jean Wagener, demeurant professionnellement au 10A boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Marc Chatel, demeurant au 8 rue de la Poissonnière, CH-1298 Celigny;
- Keylex Services (U.K.) Ltd, avec siège social au 13 Atherton House, Lower Southend Road, UK-SS11 8A Essex représentée par Monsieur Patrick Weber demeurant professionnellement au 1 Place de Saint-Gervais, CH-1211 Genève; sont reconduits pour une nouvelle période de une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2011.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- la société Compagnie Européenne de Révision Sàrl, domiciliée au 15 rue des Carrefours, L-8124 Bridel est reconduit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir en 2011.

Pour extrait

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010087854/22.

(100096893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

LDC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 65.239.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société LDC S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 28 juin 2010

Septième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer l'administrateur Massimo Dal Checco per Mademoiselle Lynn Atallah, née le 15 septembre 1970 à Beyrouth, Liban, et résident professionnellement au 16, Piazza della Riscossa, CH-6900 Lugano.

Le mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Xavier Mangiullo

Administrateur

Référence de publication: 2010087855/17.

(100096678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Luxroyal Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 57.636.

Lors du Conseil d'Administration tenu en date du 11 mars 2010, le mandat de Monsieur Matthijs BOGERS, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration a été reconduit pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour Luxroyal Management S.A.

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010087858/15.

(100096436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Louis Vuitton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 150.549.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique de la société Louis Vuitton Sàrl en date du 21 juin 2010

"L'associé unique décide de mettre fin au mandat de commissaire confié à la société DELOITTE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

L'associé unique décide de nommer en tant que nouveau commissaire la société Ernst & Young S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, qui se voit confier ce mandat pour l'exercice en cours et ceux à suivre jusqu'à ce que l'associé unique décide d'y mettre fin."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franz SCHILTZ

Un mandataire

Référence de publication: 2010087856/16.

(100096718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Luxpub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 77.176.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 1^{er} juillet 2010

Lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 1^{er} juillet 2010 de LUXPUB S.A. ("la Société"), il a été décidé comme suit:

D'accepter la démission de Luxembourg Management Company Limited, ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juin 2010.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2010087857/16.

(100097042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pharnabaze S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.574.

EXTRAIT

1) Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 juin 2010, que:

a) Les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Ali Mohammad PISHVAIE, demeurant à 545, Grand boulevard de Super Cannes, F-06220 Vallauris

- Madame Simindokht FARSHID, demeurant à 19868 Téhéran, (Iran), 76 West Jami Street

- Madame Maryam POURFAHMIDEH, demeurant à 545, Grand boulevard de Super Cannes, F-06220 Vallauris

sont renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

b) Monsieur Ali Mohammad PISHVAIE, précité, est reconduit dans ses fonctions de président du conseil d'administration pour la même période.

c) Le mandat de commissaire aux comptes de Madame Sylvie PORTENSEIGNE, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2010087877/22.

(100096680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Moorea Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 146.927.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 29 avril 2010

L'assemblée générale annuelle des actionnaires renouvelle, pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires d'avril 2011, les mandats d'administrateurs de:

- M. Hervé PLISTA, (Président), résidant professionnellement 170, Place Henri Regnault Paris La Defense 6, France.
- M. Peter AMPE, résidant professionnellement 302 Kortrijksesteenweg, 9000 Gent, Belgique.
- Mme Véronica BATS, résidant professionnellement 29, Boulevard Haussmann , 75009 Paris, France.
- Mme Béatrice CAVAILLES, résidant professionnellement Immeuble Régina, 13-15 Boulevard des Moulins 98 000 Monaco.
- M. Eric VERLEYEN, résidant professionnellement 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.
- M. Stéphane WATHIER, résidant professionnellement 170, Place Henri Regnault Paris La Defense 6, France.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Signatures

Corporate and Domiciliary Agent

Référence de publication: 2010087860/20.

(100096985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Morgan Stanley Luxembourg International Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.013.

—
Extrait de l'Assemblée Générale de l'actionnaire unique de la société tenue à Luxembourg en date du 22 juin 2010

L'Assemblée accepte la démission de PricewaterhouseCoopers de sa fonction de réviseur d'entreprises agréé de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de nommer DELOITTE S.A., 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg comme réviseur indépendant de la société, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010087861/16.

(100097049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

MMC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 95.668.

—
Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 mars 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de M. Peter ENGELBERG comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'élire M. Torben MADSEN demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 31st, 2010, it has been resolved the following:

- 1 To accept the resignation of Mr. Peter ENGELBERG as director of the company;
- 2 To appoint Mr. Torben MADSEN residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as a new director of the company.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Référence de publication: 2010087869/18.

(100097068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

MARE NOSTRUM Long Term Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 153.624.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 1^{er} juillet 2010 a été informée par Monsieur Laurent HEILIGER de sa démission avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur de la société, et a nommé également avec effet immédiat, deux nouveaux administrateurs:

- Monsieur Denis CHEMILLIER-GENDREAU, administrateur de catégorie A, président du conseil d'administration, actuaire, 3, rue Bixio, 75007 Paris, France.

- Madame Nabila CHEMILLIER, administrateur de catégorie A, chef d'entreprise, 3, rue Bixio, 75007 Paris, France.

Leurs mandats prendront fin en même temps que ceux des autres administrateurs, lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Pour MARE NOSTRUM LONG TERM MANAGEMENT

Signature

Référence de publication: 2010087862/19.

(100096786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Mark Steel Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 58.039.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 21 avril 2010

Le mandat du Réviseur d'Entreprise étant arrivé à son terme, l'Assemblée a nommé en qualité de Réviseur d'Entreprise jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31.12.2007 qui se tiendra le 12 juillet 2010:

- la Fiduciaire BMK, Benoy Kartheiser Management S.à r.l., 47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010087863/15.

(100096961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Millicom International Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 35.612.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Millicom International Operations SA (la Société) tenue à Luxembourg le 25 mai 2010

Par l'assemblée générale annuelle en date du 25 mai 2010 les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Réélire M. Mikael Grahne en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011;

- Réélire M. François-Xavier Roger, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011;

- Réélire M. Bruno Nieuwland en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011;

- Réélire M. John Hayward en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011;

- Réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l, en tant que Commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 1^{er} Juillet 2010.

Bruno Nieuwland

Administrateur

Référence de publication: 2010087868/20.

(100096292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Musa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 52.828.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 juin 2010

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur ROSSI Jacopo sont renommés administrateurs.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

MUSA S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010087870/17.

(100096753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Nemo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 99.707.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 mai 2010

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DONATI Régis et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

NEMO INVESTMENTS S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010087873/17.

(100096759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Ophrys Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.836.

—
Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 31 mars 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de M. Peter Engelberg comme administrateur au conseil d'administration;
2. D'élire Melle. Åsa Åhlund demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration.

Fiona FINNEGAN / Gilles WEC-
KER.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 31st 2010 it has been resolved the following:

- 1 To accept the resignation of Mr. Peter Engelberg as director of the company;
- 2 To appoint Ms. Åsa Åhlund residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as new director of the company.

Fiona FINNEGAN / Gilles
WECKER.

Référence de publication: 2010087875/20.

(100097083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

NRF Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.489.

En date du 23 juin 2010, le nom de l'associé unique de la société NRF Management Company S.à r.l. a changé de Protego Real Estate Investors LLP en Cornerstone Real Estate Advisers Europe LLP.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010087874/12.

(100096454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pierre Lang Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 46.022.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 26. Mai 2010

Gesellschafterbeschlüsse:

1. Herr Franz Gschaar, wohnhaft in Hardtmuthgasse 110/1/22, A-1100 Wien, wird als Geschäftsführer abberufen.
2. Herr Hubert Uebel, wohnhaft in Deutschlstrasse 10A, D-85567 Grafing, wird als Geschäftsführer abberufen.
3. Herr Rudolf Hertz, wohnhaft in Kolbegasse 70b, A-1239 Wien, wird zum neuen Geschäftsführer zu bestellen.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7. Juni 2010.

Pour la société

Unterschrift

Référence de publication: 2010087878/16.

(100096672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Fifty Nine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.120.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 juillet 2010**Résolution*

L'assemblée prend acte de et accepte la démission présentée en date de ce jour par Monsieur Sandro Capuzzo de sa fonction d'administrateur et de président de la société.

En remplacement de Monsieur Sandro Capuzzo, l'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Stefano De Meo, employé privé, au 19-21 Boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité d'administrateur et de président de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clôture au 31.12.2010.

L'assemblée prend acte de et accepte la démission présentée en date de ce jour par Monsieur Vincent Thill de sa fonction d'administrateur de la société.

En remplacement de Monsieur Vincent Thill, l'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Benoît Dessy, employé privé, au 19-21 Boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clôture au 31.12.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2010088622/26.

(100098302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Recife Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 103.381.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 juin 2010

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur HEITZ Jean-Marc et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

RECIFE HOLDING S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010087888/17.

(100096760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Reliance Finance Limited, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 18.853.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 25 juin 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 25 juin 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Pour RELIANCE FINANCE LIMITED

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010087889/22.

(100096772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Bel Azur Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.839.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 5 Avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Juillet 2010.

BEL AZUR PROPERTIES

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010087958/15.

(100097235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

S.M.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 54, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 101.651.

—
Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 10 juin 2010

En date du dix juin deux mille dix, l'actionnaire unique de la société S.M.R. S.A., susvisée, a pris les résolutions suivantes:

1) Le mandat de l'administrateur unique, Monsieur Philippe BURNOTTE, demeurant à L-9647 Doncols, 54, Duerfstrooss, étant arrivé à échéance, il est renouvelé pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de 2015 et qui se tiendra en 2016.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, Fiduciaire Cabexco SARL, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer (Centre Helfent), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 139.890, étant également arrivé à échéance, il est renouvelé pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de 2015 et qui se tiendra en 2016.

Doncols, le 10 juin 2010.

Signature

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2010087892/19.

(100096982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

S.R.M.I. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 33.452.

—
Extrait de la Convention de cession de parts du 09 mars 2010

- La société CENTRE DE GESTION HOLDING S.A. (B32428)

Siège social à L-1660 Luxembourg, 32, Grand'rue

Représentée par Monsieur Carlo WETZEL, administrateur délégué

Cède cent vingt-quatre (124) parts de la société S.R.M.I International S.à.r. (B33452)

A

- Monsieur François STAQUET demeurant à B-5060 Sambreville, 107, rue Saint Roch.

Pour extrait

Fiduciaire F.O.R.I.G SC

Signature

Référence de publication: 2010087893/18.

(100096930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 125.022.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société en date du 1^{er} juillet 2010, que la démission de Monsieur Guy Sochovsky en tant qu'administrateur de la Société a été acceptée avec effet immédiat et que Madame Ute Bräuer, né le 1^{er} décembre 1956 à Oberhausen, Allemagne, et demeurant professionnellement au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg a été nommée en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2010 jusqu'à la prochaine assemblée annuelle générale des actionnaires de la Société devant se tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010087921/17.

(100096361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

S.R.M.I. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 33.452.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mars 2010

Révocation en qualité de Membre du Conseil de Gérance

LILAS S.à.r.l

Révocation du mandat de Commissaire aux Comptes

E.C.G. S.A., Expertise Comptable & Gestion

Nomination en qualité de Commissaires au Comptes pour une durée de six ans

Fiduciaire d'Organisation, de Révision et d'Informatique de Gestion, société civile.

Siège sociale: 32, Grand'rue L-1660 Luxembourg

Pour extrait

Fiduciaire F.O.R.I.G SC

Signature

Référence de publication: 2010087894/19.

(100096956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Simar Overseas S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 147.261.

—
EXTRAIT

Suite au transfert de parts sociales ayant eu lieu sous seing privé en date du 9 décembre 2009, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associé Unique	Nombre des parts sociales
Marcella Maria Margherita Boroli,	6.250

née à Novara (Italie) le 21/05/1945

et résident à Via Rovani Giuseppe n.3, I - 20123 Milano (Italie)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Marco Sterzi

Gérant

Référence de publication: 2010087896/20.

(100096677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Bel Azur Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.839.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 5 Avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Juillet 2010.

BEL AZUR PROPERTIES

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010087959/15.

(100097236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.268.080,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.998.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of June.

Before us, Maître Aloyse BIEL, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), who shall keep the original of this deed.

There appeared:

Towers Watson Pennsylvania, Inc., a corporation organized under the laws of Pennsylvania, having its principal office at 1500, Market Street, PA 19102, Philadelphia, United States of America (the "Contributor").

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been initialled "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearer is the sole shareholder of "Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 November 2002, published in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") number 1801 of 19 December 2002, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89.998 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg on 4 March 2010, published in the Mémorial C number 934 of 5 May 2010.

II. That the 650 (six hundred fifty) shares of a nominal value of GBP 20 (twenty United Kingdom Pounds) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from United Kingdom Pounds into Euro and subsequent conversion of the currency of the nominal value of all the shares of the Company;
3. Decrease of the subscribed share capital of the Company further to the conversion mentioned above to EUR 13,000 (thirteen thousand Euro), by the decrease of the nominal value of all the shares of the Company to EUR 20 (twenty Euro) each;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,255,080 (one million two hundred fifty-five thousand eighty Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 13,000 (thirteen thousand Euro) to EUR 1,268,080 (one million two hundred sixty-eight thousand eighty Euro), by the issuance of 62,754 (sixty-two thousand seven hundred fiftyfour) new shares with a nominal value of EUR 20 (twenty Euro) each, subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 11,295,720 (eleven million two hundred ninety-five thousand seven hundred twenty Euro), of which EUR 126,808 (one hundred twenty-six thousand eight hundred eight Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
5. Subscription and payment by Towers Watson Pennsylvania, Inc. of the new shares by way of a contribution in kind;
6. New composition of the shareholding of the Company;
7. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company; and
8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company from United Kingdom Pounds to Euro using the GBP/EUR exchange rate amounting to 1.208532 (one point two zero eight five three two) as at 8 June 2010.

It is further resolved to subsequently convert the currency of the nominal value of all the 650 (six hundred fifty) shares of the Company from GBP 20 (twenty United Kingdom Pounds) to EUR 24.17064 (twentyfour point one seven zero six four Euro).

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to EUR 15,710.916 (fifteen thousand seven hundred ten point nine one six Euro) and is represented by 650 (six hundred fifty) shares with a nominal value of EUR 24.17064 (twenty-four point one seven zero six four Euro) each.

Third resolution:

It is resolved to decrease the share capital of the Company further to the conversion mentioned above by an amount of EUR 2,710.916 (two thousand seven hundred ten point nine one six Euro) so as to decrease it from its current amount of EUR 15,710.916 (fifteen thousand seven hundred ten point nine one six Euro) to EUR 13,000 (thirteen thousand Euro) by the decrease of the nominal value of the 650 (six hundred fifty) shares of the Company from EUR 24.17064 (twenty-four point one seven zero six four Euro) each to EUR 20 (twenty Euro) each (the "Capital Decrease").

It is resolved that the amount of the Capital Decrease shall be allocated to the share premium account of the Company.

Fourth resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,255,080 (one million two hundred fiftyfive thousand eighty Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 13,000 (thirteen thousand Euro) to EUR 1,268,080 (one million two hundred sixty-eight thousand eighty Euro) by the issuance of 62,754 (sixty-two thousand seven hundred fifty-four) new shares with a nominal value of EUR 20 (twenty Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 11,295,720 (eleven million two hundred ninety-five thousand seven hundred twenty Euro) (the "Share Premium"), of which EUR 126,808 (one hundred twenty-six thousand eight hundred eight Euro) shall be allocated to the legal reserve.

The New Shares will be subscribed and paid-up by the Contributor through a contribution in kind consisting in all the shares of Towers Watson GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, having its registered office at Eschersheimerlandstrasse, 50, D-60322 Frankfurt am Main, Federal Republic of Germany, having a fair market value of EUR 12,550,800 (twelve million five hundred fifty thousand eight hundred Euro) (the "Towers Watson Shares").

Fifth resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares by the contribution in kind as described below.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, by virtue of the proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind.

Description of the contribution

The contribution is composed of the Towers Watson GmbH Shares owned by the Contributor (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution is EUR 12,550,800 (twelve million five hundred fifty thousand eight hundred Euro). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 11 June 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The value of the Towers Watson Shares is in the process of being definitely determined at the time of this extraordinary general meeting.

The Contributor and the Company have agreed to revise the valuation of the Towers Watson Shares and to adjust the value of the Contribution up or down, as applicable, if necessary.

In such case, they shall (i) agree on the valuation of the Towers Watson Shares and (ii) if they do not reach consent, agree on the nomination of an independent expert, who shall be in charge of finally determining the value of the Towers Watson Shares.

In case of a re-evaluation of the value of the Towers Watson Shares and thus the Contribution, only the Share Premium shall be adjusted accordingly, by virtue of a shareholders' meeting to be held under private seal.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the Contribution has been given by a relevant statement of contribution value.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- Lux Business Management S.à r.l., having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Mr. Gilles Jacquet and Mr. Gerard van Hunen; and
 - Mr. Bart Venesoen, residing at 319, Vine Street Apt 106, 19106 Philadelphia, United States of America,
- all represented here by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value established on 11 June 2010;

acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the sole shareholder of the Company holds all the 63,404 (sixty-three thousand four hundred four) shares with a nominal value of EUR 20 (twenty Euro) each.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Seventh resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at one million two hundred sixty-eight thousand eighty Euros (EUR 1,268,080.-), represented by sixty-three thousand four hundred four (63,404) shares with a par value of twenty Euro (EUR 20.-) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about five thousand three hundred euro (€ 5,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onzième jour de juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Towers Watson Pennsylvania, Inc., une société organisée selon le droit de Pennsylvanie, ayant son bureau principal au 1500, Market Street, PA 19102, Philadelphie, Etats-Unis d'Amérique (l'«Apporteur»);

Ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et du notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I - La comparante est l'associé unique de «Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 5, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié établi par Maître Joseph Elvinger, notaire public résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

(«Mémorial C») numéro 1801 du 19 décembre 2002, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.998 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par acte notarié établi par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire public résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 934 du 5 mai 2010.

II - Que les 650 (six cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 20 GBP (vingt Livres Sterling) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé.

III - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Conversion de la devise du capital social de la Société de la Livre Sterling à l'Euro et conversion subséquente de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société;
3. Réduction du capital social souscrit de la Société suite à la conversion mentionnée ci-dessus d'un montant à 13.000 EUR (treize mille Euros), par la réduction de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société à 20 EUR (vingt Euros) chacune;
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.255.080 EUR (un million deux cent cinquante-cinq mille quatre-vingt Euros) afin de le porter de son montant actuel de 13.000 EUR (treize mille Euros) à 1.268.080 EUR (un million deux cent soixante-huit mille quatre-vingt Euros) par l'émission de 62.754 (soixante-deux mille sept cent cinquante-quatre) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 20 EUR (vingt Euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 11.295.720 EUR (onze millions deux cent quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt Euros), de laquelle 126.808 EUR (cent vingt-six mille huit cent huit Euros) seront alloués à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en nature;
5. Souscription et paiement par Towers Watson Pennsylvania Inc. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;
6. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;
7. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société; et
8. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société de la Livre Sterling à l'Euro en utilisant le taux de change GBP/EUR d'un montant de 1,208532 (un virgule deux zéro huit cinq trois deux) à la date du 8 juin 2010.

Il est ensuite décidé de convertir conséquemment la devise de la valeur nominale de toutes les 650 (six cent cinquante) parts sociales de la Société de 20 GBP (vingt Livres Sterling) à 24,17064 EUR (vingt-quatre virgule un sept zéro six quatre Euros).

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève maintenant à 15.710,916 EUR (quinze mille sept cent dix virgule neuf cent seize Euros) et est représenté par 650 (six cent cinquante) parts sociales ayant une valeur nominale de 24,17064 EUR (vingt-quatre virgule un sept zéro six quatre Euros) chacune.

Troisième résolution:

Il est décidé de diminuer le capital social de la Société suite à la conversion mentionnée ci-dessus d'un montant de 2.710,916 EUR (deux mille sept cent dix virgule neuf cent seize Euros) afin de le réduire de son montant actuel de 15.710,916 EUR (quinze mille sept cent dix virgule neuf cent seize Euros) à 13.000 EUR (treize mille Euros) par la réduction du montant de la valeur nominale des 650 (six cent cinquante) parts sociales de la Société de 24,17064 EUR (vingt-quatre virgule un sept zéro six quatre Euros) chacune à 20 EUR (vingt Euros) chacune (la «Réduction de Capital»).

Il est décidé d'allouer le montant de la Réduction de Capital au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.255.080 EUR (un million deux cent cinquante-cinq mille quatre-vingt Euros), afin de le porter de son montant actuel de 13.000 EUR (treize mille Euros) à 1.268.080 EUR (un million deux cent soixante-huit mille quatre-vingt Euros) par l'émission de 62.754 (soixante-deux mille sept cent

cinquante-quatre) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 20 EUR (vingt Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime globale d'émission s'élevant à 11.295.720 EUR (onze millions deux cent quatre-vingt-quinze mille sept cent vingt Euros) (la «Prime d'Emission») de laquelle 126.808 EUR (cent vingt-six mille huit cent huit Euros) seront être alloués à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts seront souscrites et payées par l'Apporteur par l'apport en nature consistant dans toutes les parts sociales de Towers Watson GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung constituée selon le droit de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social sis au Eschersheimerlandstrasse 50, D-60322 Francfort-sur-le-Main, République Fédérale d'Allemagne, ayant une valeur du marché de 12.550.800 EUR (douze millions cinq cent cinquante mille huit cent Euros) (les «Parts Sociales de Towers Watson»).

Cinquième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales par l'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Ici intervient l'Apporteur, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également soumise au paiement de la Prime d'Emission.

Les Nouvelles Parts Sociales, ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement payées par l'Apporteur par un apport en nature.

Description de l'Apport

L'apport est composé des Parts Sociales de Towers Watson détenues par l'Apporteur (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport est de 12.550.800 EUR (douze millions cinq cent cinquante mille huit cent Euros). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport datée du 11 juin 2010, qui devra rester annexée à cet acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'évaluation des Parts Sociales de Towers Watson est en phase d'être définitivement déterminée au moment de cette assemblée générale extraordinaire.

L'Apporteur et la Société ont accepté de réévaluer les Parts Sociales de Towers Watson et d'ajuster la valeur de l'Apport vers le haut ou vers le bas, selon le cas et si nécessaire.

Dans ce cas, ils devront (i) trouver un accord sur l'évaluation des Parts Sociales de Towers Watson et (ii) s'ils n'arrivent pas à un tel accord, de trouver un accord sur la nomination d'un expert indépendant qui sera en charge de déterminer la valeur finale des Parts Sociales de Towers Watson.

En cas de réévaluation de la valeur des Parts Sociales de Towers Watson, et ainsi de l'Apport, seule la Prime d'Emission sera ajustée en conséquence, en vertu d'une assemblée des associés qui se tiendra sous seing privé.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée moyennant la déclaration de la valeur de l'apport.

Intervention des gérants

Ici interviennent:

- Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social sis au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par M. Gilles Jacquet et M. Gerard van Hunen; et

- M. Bart Venesoen, résidant au 319, Vine Street Apt 106, 19106 Philadelphie, Etats-Unis d'Amérique

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, conformément aux dispositions de la déclaration de la valeur de l'apport établie le 11 juin 2010;

agissant en leur capacité en tant que gérants de la Société, requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de leur Apport, expressément s'accordent sur la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de l'apport et du paiement.

Sixième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement effectué, l'associé unique de la Société détient l'ensemble des 63.404 (soixantetrois mille quatre cent quatre) parts sociales avec une valeur nominale de 20 EUR (vingt Euros) chacune.

Le notaire acte que les toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les résolutions à prendre ci-dessous.

Septième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été entièrement effectué, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à un million deux cent soixante-huit mille quatre-vingt Euros (1.268.080 EUR), représenté par soixante-trois mille quatre cent quatre (63.404) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt Euros (20 EUR) chacune.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ cinq mille trois cents euros (€ 5.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la suite de quoi le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Le document ayant été lu à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Biel.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juin 2010. Relation: EAC/2010/7054. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010091237/293.

(100100956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Velcan Energy Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.006.

In the year two thousand ten, on the twenty-eighth day of June.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "VELCAN ENERGY LUXEMBOURG S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1651 Luxembourg, 11, Avenue Guillaume,

incorporated by a deed of the undersigned notary on February 12th 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 643 of March 25th 2009, which articles of association have been amended also by the undersigned notary on February 18th 2009, published in the Mémorial C number 658 of March 26th 2009,

registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under section B number 145.006.

The meeting was opened at 5.30 p.m. and was presided by Mr Marcel KRIER, accountant, residing professionally in 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Nadine GLOESENER, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer also Mr. Marcel KRIER, prenamed.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital up to an amount of EUR 10,000,000. (ten million euro), to raise it from its current amount of EUR 10,000,000. (ten million euro) to EUR 20,000,000.- (twenty million euro), with the issue of 100,000 (one hundred thousand) new shares with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Approval to the subscription by Velcan Energy S.A.: for the total of the one hundred thousand (100.000) new shares to be issued having the same rights and obligations as the existing shares.

3. Approval of the contribution in kind to be concluded with the Company Velcan Energy S.A., consisting of the following Brazil Government notes:

- 1,437 government notes, category LTF, code 8309024
- 430 government notes, category LTF, code 9685088
- 1,580 government notes, category LTF, code 9685366
- 45,000 government notes, category NTN-F, code 8307289
- 2,800 government notes, category NTN-F, code 8308617
- 10,000 government notes, category NTN-F, code 8308692
- 1,660 government notes, category NTN-F, code 9673896
- 50,000 government notes, category NTN-F, code 9685675
- 5,670 government notes, category NTN-F, code 9730757

Government Notes, category NTN-F, which will be bought by payment off coupons coming from the entirety of the notes NTN-F (codes 8307289, 8308617, 8308692, 9673896, 9685675 and 9730757) to the amount of 5.619.362,90 BRL, on July 1st 2010,

under condition of approval of the Brazilian Securities Commission (Comissão de Valores Mobiliarios, CVM).

- 4. Election of the auditor: Grant Thornton Lux Audit S.A., 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, RCS Luxembourg B 43.298.
- 5. Replacement of the Statutory Auditor currently in office and appointment of an Auditor.
- 6. Resignation with discharge of Fidalpha S.A. as Statutory Auditor currently in office.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution:

The Meeting decides to increase the share capital up to an amount of ten million euro (EUR 10,000,000.-) to raise it from its current amount of EUR 10,000,000.- (ten million euro) to EUR 20,000,000.- (twenty million euro), with the creation and issue of 100,000 (one hundred thousand) new shares, each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100).

Second resolution:

Subscription and payment

Then there is an intervention by the Limited Company VELCAN ENERGY S.A. with its registered office at 75, Boulevard Haussmann, F75008 Paris, being the sole shareholder, Paris Register of Companies Number 481957801,

represented by Mr Marcel KRIER, aforementioned, on the basis of a power of attorney given under private seal on June 24th 2010 at Paris, which after being initialled "ne varietur" by the subscriber's authorised representative and the notary shall remain appended hereto.

The representative declares the subscription in the name and for the account of the sole shareholder the one hundred thousand (100,000) new shares each with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The increase of capital has been fully paid up by a contribution in kind totalling the amount of all the new shares issued, consisting in receivable of ten million euro (10.000.000 EUR).

The Subscriber stated that a report has been drawn up by Grant Thornton Lux Audit SA, Réviseurs d'Entreprises, signed by Mr. Marco CLAUDE, Réviseur d'Entreprises on June 25th 2010, wherein the Contribution so contributed is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on our review, nothing has been brought to our attention that causes us to believe that the total value of contributions do not match at least the number and value of shares to be issued."

The said report initialled "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary will remain attached to the present deed.

Third resolution:

As per the preceding resolutions, the first paragraph of article 5 is amended to read as follows:

“ **Art. 5. 1st paragraph.** The company’s corporate capital is fixed at EUR 20.000.000, (twenty million euro) represented by 200.000 (two hundred thousand) shares with a par value of EUR 100,- (one hundred euro) each.”

Fourth resolution:

It has been decided to replace the statutory auditor by an independent auditor.

Fifth resolution:

Acceptation of the resignation of the statutory auditor Fidalphi S.A. and complete discharge granted.

Sixth resolution:

Is elected as independent auditor: Grant Thornton Lux Audit S.A., 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, RCS Luxembourg B 43.298, until the annual general meeting to be held in 2011.

Seventh resolution:

Approval of a contribution in kind concluded with the Company Velcan Energy S.A. on June 28th 2010, concerning the following Brazil Government notes:

1,437 government notes, category LTF, code 8309024

430 government notes, category LTF, code 9685088

1,580 government notes, category LTF, code 9685366

45,000 government notes, category NTN-F, code 8307289

2,800 government notes, category NTN-F, code 8308617

10,000 government notes, category NTN-F, code 8308692

1,660 government notes, category NTN-F, code 9673896

50,000 government notes, category NTN-F, code 9685675

5,670 government notes, category NTN-F, code 9730757

Government Notes, category NTN-F, which will be bought by payment off coupons coming from the entirety of the notes NTN-F (codes 8307289, 8308617, 8308692, 9673896, 9685675 and 9730757) to the amount of 5.619.362,90 BRL, on July 1st 2010.

The capital increase and the relevant formalities will be done under the condition of approval by the Brazilian Securities Commission (Comissão de Valores Mobiliários CVM) and subject to review by the auditor.

The prenamed agreement will be filed with the present deed after initialling after “ne varietur” by the members of the bureau, the proxyholder and the undersigned notary.

Mandate is given to the Board of Directors or a director appointed by the Board of Directors to appear before Notary, who on behalf of the sole shareholder proceeds with the intended capital increase in question after receipt of the approval of the Brazilian Securities Commission (Comissão de Valores Mobiliários CVM) and in the extent of the valuation, to be established and controlled by an independent auditor.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 4,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mil dix, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "VELCAN ENERGY LUXEMBOURG S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 11, Avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 643 du 25 mars 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 février 2009, publiés au Mémorial C numéro 658 du 26 mars 2009, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.006.

L'assemblée est déclarée ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Marcel KRIER, comptable, demeurant professionnellement au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESNER, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur également Monsieur Marcel KRIER.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

1.- Décision d'augmentation du capital social à concurrence de 10.000.000. EUR (dix millions d'euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 10.000.000.- EUR (dix millions d'euros) à 20.000.000.- EUR (vingt millions d'euros), avec émission de 100.000 (cent mille) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Admission à la souscription de Velcan Energy S.A. pour la totalité des 100.000 (cent mille) actions nouvelles à émettre, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3.- Approbation de l'apport en nature projeté de la part de la société Velcan Energy S.A. consistant en des bons de l'Etat du Brésil suivants:

1 437 bons du gouvernement, catégorie LTF, code 8309024

430 bons du gouvernement, catégorie LTF, code 9685088

1 580 bons du gouvernement, catégorie LTF, code 9685366

45 000 bons du gouvernement, catégorie NTN-F, code 8307289

2 800 bons du gouvernement, catégorie NTN-F, code 8308617

10 000 bons du gouvernement, catégorie NTN-F, code 8308692

1 660 bons du gouvernement, catégorie NTN-F, code 9673896

50 000 bons du gouvernement, catégorie NTN-F, code 9685675

5 670 bons du gouvernement, catégorie NTN-F, code 9730757

Bons du gouvernement, catégorie NTN-F, à acheter avec le paiement des coupons provenant de l'ensemble des bons NTN-F (codes 8307289, 8308617, 8308692, 9673896, 9685675 et 9730757) à l'hauteur de 5.619.362,90 BRL, le 1^{er} juillet 2010.

sous réserve de l'agrément de la Commission des Valeurs Mobilières brésilienne (Comissão de Valores Mobiliários, CVM).

4.- Nomination du Réviseur d'entreprises: Grant Thornton Lux Audit S.A., 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, RCS Luxembourg B 43.298.

5.- Remplacement du Commissaire aux Comptes par un Réviseur d'entreprises.

6.- Démission avec décharge de Fidalpa S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes en fonction.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Resteront annexées aux présentes, la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-) à vingt millions euros (EUR 20.000.000.-) avec création et l'émission de cent mille (100.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (100) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution:

Souscription et Libération

Est intervenue ensuite la société anonyme, VELCAN ENERGY S.A. avec siège social à F-75008 Paris, 75, Boulevard Haussmann, l'actionnaire unique, RCS Paris Numéro 481957801,

représentée par Monsieur Marcel KRIER, préqualifié, sur base d'une procuration donnée sous seing privé, le 24 juin 2010 à Paris qui après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du souscripteur et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Le mandataire déclare souscrire au nom et pour le compte de l'actionnaire unique les cent mille (100.000) nouvelles actions d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune.

L'augmentation de capital a été libérée au moyen d'un apport en nature à concurrence de la totalité des actions nouvellement émises, à savoir par capitalisation d'une partie du compte courant de l'actionnaire unique à hauteur de EUR 10.000.000,- (dix millions d'euros), existant d'une créance de dix million d'euros (10.000.000 EUR).

Le souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par Grant Thornton Lux Audit SA, réviseur d'entreprises, et signé par Monsieur Marco CLAUDE, réviseur d'entreprises en date du 25 juin 2010, dans lequel son apport ainsi apporté en nature est décrit et évalué.

Le Rapport contient les conclusions suivantes:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport paraphé «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 alinéa 1 des statuts est modifié comme suit:

«Art. 5. Alinéa 1. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 20.000.000,- (vingt millions d'euros) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Quatrième résolution:

Il est décidé de remplacer le commissaire aux comptes par un réviseur indépendant.

Cinquième résolution:

Acceptation de la démission du commissaire aux comptes Fidalpho S.A. et décharge entière lui est accordée.

Sixième résolution:

Est choisi comme réviseur indépendant: Grant Thornton Lux Audit S.A., 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, RCS Luxembourg B 43.298, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Septième résolution:

Approbation d'un contrat d'apport en nature convenu avec la société Velcan Energy S.A. en date du 28 juin 2010, consistant en des bons de l'Etat du Brésil suivants:

- 1 437 bons du gouvernement, catégorie LTF, code 8309024
- 430 bons du gouvernement, catégorie LTF, code 9685088
- 1 580 bons du gouvernement, catégorie LTF, code 9685366
- 45 000 bons du gouvernement, catégorie NTN-F, code 8307289
- 2 800 bons du gouvernement, catégorie NTN-F, code 8308617
- 10 000 bons du gouvernement, catégorie NTN-F, code 8308692
- 1 660 bons du gouvernement, catégorie NTN-F, code 9673896
- 50 000 bons du gouvernement, catégorie NTN-F, code 9685675
- 5 670 bons du gouvernement, catégorie NTN-F, code 9730757

Bons du gouvernement, catégorie NTN-F, qui seront achetés avec le paiement des coupons provenant de l'ensemble des bons NTN-F (codes 8307289, 8308617, 8308692, 9673896, 9685675 et 9730757) à hauteur de 5.619.362,90 BRL, le 1^{er} juillet 2010.

L'augmentation de capital et les formalités correspondantes seront réalisées sous la condition de l'agrément préalable de la Commission des Valeurs Mobilières brésilienne (Comissão de Valores Mobiliários, CVM) et sous réserve du contrôle par le réviseur.

Le présent contrat restera annexé aux présentes après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Mandat est donné au Conseil d'Administration ou à un administrateur à désigner par le Conseil d'Administration à comparer devant le Notaire, qui pour le compte de l'actionnaire unique procédera à l'augmentation de capital envisagée après réception de l'agrément de la Commission des Valeurs Mobilières brésilienne (Comissão de Valores Mobiliários, CVM) et dont la valeur de l'apport étant à déterminer à concurrence de l'évaluation à établir par un réviseur externe.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge s'élève approximativement à 4.300,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KRIER, N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28717. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Référence de publication: 2010091251/247.

(100101109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2010.

International Helicopters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.881.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of June,

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

INVESTINDUSTRIAL III BUILD-UP L.P., a limited partnership incorporated and organised under the laws of England, having its registered office at 1, Duchess Street, London, W1W 6AN, United Kingdom, registered under number LP 13479, represented by its general partner BI-Invest Build-Up Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, registered with the Trade and Companies Register of Jersey under number 103306 (Investindustrial Build-Up), here represented by Camille WISNIEWSKI, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 21, 2010;

INVESTINDUSTRIAL III L.P., a limited partnership incorporated and organised under the laws of England, having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom, registered under number LP 10560, represented by its general partner Investindustrial Partners Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, registered with the Trade and Companies Register of Jersey under number 86036 (Investindustrial), here represented by Camille WISNIEWSKI, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 21, 2010;

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 51, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 84.872 (Investindustrial Holdings), here represented by Camille WISNIEWSKI, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 21, 2010; and

HELIBÉTICA S.L., a company duly incorporated under the laws of Spain, whose registered office is at El Campello (Alicante, Spain), Calle San Bartolomé no. 81, registered with the companies registry of Alicante under number A-78758, with Tax Identification Number B41471145 (Helibética), here represented by Camille WISNIEWSKI, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 21, 2010.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. Investindustrial Build-Up, Investindustrial, Investindustrial Holdings and Helibética are the sole shareholders (the Shareholders) of INTERNATIONAL HELICOPTERS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1855 Luxembourg, 51, Avenue J.-F. Kennedy, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.881, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on April 28, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1059 on 20. May 2010 which articles of association (the Articles) were last amended by a deed of the undersigned notary, dated June 15, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

II. The Company's share capital is presently set at seventy thousand fifty-six euro and fifty cents (EUR 70,056.50) represented by seven hundred thousand five hundred and sixty-five (700,565) shares in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each.

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. creation of two (2) classes of shares in the share capital of the Company and of the share premium account in relation to each such class of shares; redesignation of the existing shares into class A shares and class B shares of the Company;

2. amendment and full restatement of the articles of association of the Company; and
 3. miscellaneous.
- IV. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to create two (2) classes of shares in the existing share capital of the Company, denominated Class A Shares and Class B Shares and to create a share premium account corresponding to each class of shares.

The Shareholders further resolve to redesignate the existing seven hundred thousand five hundred and sixty-five (700,565) shares as follows:

- the five hundred seventy-seven thousand eight hundred and eighty-nine (577,889) shares having a par value of ten cents (EUR 0.10) each in the share capital of the Company held by Investindustrial are redesignated as Class A Shares in the share capital of the Company;
- the forty-two thousand one hundred and nine (42,109) shares having a par value of ten cents (EUR 0.10) each in the share capital of the Company held by Investindustrial Build-Up are redesignated as Class A Shares in the share capital of the Company;
- the two (2) shares having a par value of ten cents (EUR 0.10) each in the share capital of the Company held by Investindustrial Holdings are redesignated as Class A Shares in the share capital of the Company; and
- the eighty thousand five hundred and sixty-five (80,565) shares having a par value of ten cents (EUR 0.10) each in the share capital of the Company held by Helibética are redesignated as Class B Shares in the share capital of the Company.

The share premium corresponding to each share shall be allocated to the relevant share premium account corresponding to each class of shares.

Second resolution

The Shareholders resolve to amend and fully restate the Articles, which shall henceforth read as follows:

“Definitions

"Board" means the board of managers (gérants) of the Company;

"By-laws" means (i) with respect to the Company, the present articles of association of the Company, as amended, restated or supplemented from time to time in accordance with the provisions of the Shareholders' Agreement;

"Contribution of Funds" shall have the meaning ascribed to it in Article 16.1.

"Director" means each manager of the Company;

"Disposal" means a transfer of, gift of, assignment of, sale or pledge of, a granting of sub-participations over the Shares, legal arrangements putting any Shareholder into a fiduciary position with regard to its interest in the Shares or otherwise making the exercise of any Shareholder's rights in the Shares subject to approval by a third party (including any Affiliate of the Shareholder), or any other form of encumbering Shares, creating Security Interest thereon or other disposal of all, or any part of the Shares;

"Group" means, collectively, the Company and the Subsidiaries;

"Helibética" means Helibética S.L., a company duly incorporated under the laws of Spain, whose registered office is at El Campello (Alicante, Spain), Calle San Bartolomé no. 81, registered with the companies registry of Alicante under number A-78758, with Tax Identification Number B-41471145;

"Luxco" or the "Company" means International Helicopters S.à r.l. (anc. International Helicopters S.A.) a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 51, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 152.881,

"Majority Shareholders" means Investindustrial III, L.P., a limited partnership incorporated and organised under the laws of England, having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom, registered under number LP 10560 ("Investindustrial III, L.P."), Investindustrial III Build-Up Fund L.P., a limited partnership incorporated and organised under the laws of England, having its registered office at 1, Duchess Street, London, W1W 6AN, United Kingdom, registered under number LP 13479 ("Investindustrial III Build-Up Fund L.P."), and Investindustrial Holdings S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 51, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 84.872.

"Shares" means the existing Shares of the Company;

"Shareholders' Agreement" means the Shareholders agreement entered into by the Shareholders of the Company on June 18, 2010 as amended, restated, supplemented or novated from time to time;

"Subsidiaries" means the indirect or direct subsidiaries of the Company as the meaning referred to in the Shareholders' Agreement;

I. "Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "International Helicopters S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and,

in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the By-laws), as well as the Shareholders' Agreement.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of Directors (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the By-laws.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at seventy thousand fifty-six euro fifty cents (EUR 70,056.50), represented by six hundred twenty thousand (620,000) Class A Shares and eighty thousand five hundred and sixty-five (80,565) Class B Shares having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the By-laws.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among Shareholders, subject to the provisions of article 9 of the present By-laws. Where the Company has a sole Shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one Shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital and the provisions of article 9 of the present By-laws.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of Shareholders is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 7. Tag Along Right.

7.1 Unless an offer for the purchase of one hundred percent (100%) of the Company's share capital exists, in which case Article 8 below will apply, if during the term of the Shareholders Agreement, Investindustrial III LP and Investindustrial III Build-Up Fund L.P. receive a satisfactory purchase offer from a third party for a part of the Company's share capital, the other Shareholders will have the right to transfer a number of Shares proportional to its Company shareholding. To that effect, once the relevant Majority Shareholder has agreed on the terms of the offer with the offeror, it must communicate such offer to the Board within the following ten (10) calendar days, indicating the conditions of the offer. The Board will notify such offer to the other Shareholders within five (5) calendar days following its receipt. Each Shareholder will notify to the Board its intention to accept, if any, the offer pursuant to its terms and conditions within five (5) calendar days following its receipt.

7.2 The Board will communicate to the offeror the acceptances received within ten (10) days following their receipt.

7.3 If as a result of a transfer of Shares, the Majority Shareholders lose the effective Control, as defined by reference to Clause 5 of the Shareholders Agreement, of the Company, Helibética will have the right to sell its entire stake (but not part) in the Company to the Majority Shareholders (and not to third parties), according to the conditions set out in Article 10.2, 10.3 and 10.4 below.

Art. 8. Drag-Along Right.

8.1 The Majority Shareholders are entitled to, at any time, promote and coordinate the sale of the entirety of the Shares in the manner that they may deem appropriate.

8.2 All Shareholders will make all reasonable efforts to maximize the valuation of the Shares, to collaborate in the sale process and to maintain the possible transaction confidential.

8.3 If the Majority Shareholders accept a final offer for the purchase of one hundred percent (100%) stake of the Shares from a third party, Helibética will be obliged to sell all their Shares to such third party provided that the Majority Shareholders so require.

Art. 9. Disposals.

9.1 No Shareholder shall be allowed to transfer its Shares in the Company, except in compliance with the terms and conditions of the Shareholders Agreement.

9.2 Notwithstanding the above, should Helibética receive an offer to sell (either directly or indirectly) its Shares in the Company, the Majority Shareholders will have a pre-emptive right to be exercised on a pro-rata basis with respect to Helibética's relevant Shares to be potentially transferred.

9.3 In the event that Helibética is declared bankrupt, insolvent, wound-up, dissolved or under judicial administration, the Majority Shareholders shall have a right to acquire Helibética's Shares in the Company at fair market value to be determined according to the proceeding set forth in Article 16 of these By-Laws.

Art. 10. Exit Clause.

10.1 As an exception to Article 9 above with regard to Helibética's restrictions to the disposal of Shares, during the validity of the Shareholders Agreement, Helibética will have the right to sell all (but not part) of its Shares in the Company to Investindustrial III L.P. and Investindustrial III Build-Up Fund L.P. (or any other Affiliate, as defined by reference in Clause 6.1 of the Shareholders Agreement, becoming a Shareholder of the Company in the future), but not to third parties, on a pro-rata basis, from the date hereof only if and to the extent that any of the following circumstances may occur:

- (i) Upon approval of a Contribution of Funds exceeding EUR 50,000,000 in accordance with Article 16.4. below; and
- (ii) In the event that the indirect stake of the Company in World Helicopters S.à.r.l. or in Inaer Aviation Group S.L. (or in any other future holding Company substituting these companies) is less than 25.1 %.

10.2 Helibética will be entitled to require Investindustrial III LP and Investindustrial III Build-Up Fund L.P. to acquire, within a period of six (6) months, who shall be obliged to acquire within a period of six (6) months on a pro-rata basis, all (but not part) its remaining stake in the Company at the price agreed between, on the one hand, Investindustrial III LP and Investindustrial III Build-Up Fund L.P. and, on the other hand, Helibética; in case that no agreement is reached, the price will be the fair market price to be determined according to the proceeding set forth in Article 16.3. (ii) below.

10.3 In any case, Helibética shall exercise its right to sell under Article 10.1 within a period of one hundred and twenty (120) calendar days following the date that Helibética receives the relevant communication from the Majority Shareholders regarding the execution of one of the transactions referred to in Article 10.1 (i) and in 10.1(ii) above.

10.4 If Investindustrial III L.P. and Investindustrial III Build-Up Fund L.P. (or any other Affiliate becoming a Shareholder of the Company in the future) fail to acquire the stake in Helibética in the agreed term, then Helibética will be entitled to at its own discretion (i) demand them to effectively purchase its stake, or (ii) freely sell all its stake (but not part) in the Company to a third party.

III. Management - Representation

Art. 11. Appointment and Removal of Directors.

11.1 The Company is managed by the Board, which shall be composed of at least two (2) Directors appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The Directors need not be Shareholders.

11.2 The Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the Shareholders.

Art. 12. Board.

12.1 Powers of the Board

12.1.1 All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law or the By-laws fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

12.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

12.2 Procedure

12.2.1 The Board meets upon the request of any Director, at the registered office of the Company or at the place indicated in the convening notice, which in principle, is in Luxembourg.

12.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

12.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

12.2.4 A Director may grant a power of attorney to any other Director in order to be represented at any meeting of the Board.

12.2.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the Directors present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the Directors present or represented.

12.2.6 Any Director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

12.2.7 Circular resolutions signed by all the Directors (the Directors Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

12.3 Representation

12.3.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) Directors.

12.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 13. Liability of the Directors. The Directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the By-laws and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 14. General meetings of Shareholders and Shareholders circular resolutions.

14.1 Powers and voting rights

14.1.1 Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

14.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Shareholders, in accordance with the By-laws. Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

14.1.3 Each share entitles to one (1) vote.

14.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

14.2.1 The Shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any Director or Shareholders representing more than one-half of the share capital.

14.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

14.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

14.2.4 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

14.2.5 A Shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a Shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

14.2.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting

or first written consultation, the Shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.2.7 The By-laws are amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

14.2.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 15. Sole Shareholder.

15.1 Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole Shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

15.2 Any reference in the By-laws to the Shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole Shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

15.3 The resolutions of the sole Shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Funding of the company

Art. 16. Contribution of Funds.

16.1 The General Meeting may decide to contribute funds ("Funds") to the Company following approval by the Board, under the terms and conditions contained in this Article 16. The Shareholders shall not have any obligation to agree to a relevant Contribution of Funds, as defined in Article 16.2. below, nor to provide Funds to the Company.

16.2 Should the General Meeting approve a contribution of Funds, such a contribution of Funds shall be provided by the Shareholders in proportion to their stake in the Company's share capital existing at the time of the approval of such contribution. Such contribution of Funds will be in the form approved by the Board to be the most appropriate at the relevant time (contribution of funds to increase capital, shareholder loans, etc.) ("Contribution of Funds"). The contribution of Funds to be provided by the Majority Shareholders, if any, can either be provided by themselves or by any Affiliate, as defined by reference in Clause 2.2 of the Shareholders Agreement.

16.3 In the event that the General Meeting decides to effect any Contribution of Funds to the Company for an amount less or equal to EUR 50,000,000 (either taken individually or combined), the following rules will apply:

(i) should the Contribution of Funds be made through a share capital increase, the new issued shares shall be subscribed by all the Shareholders in proportion to their stake in the Company. In the event that Helibética elects at the General Shareholders Meeting of the Company not to take part in such share capital increase, the new shares (issued with the relevant share premium, if applicable) may be then subscribed only by the Majority Shareholders and Helibética will then be diluted in the relevant proportion of its stake in the Company; and

(ii) should the Contribution of Funds be implemented through any way other than a share capital increase and Helibética elects at the General Meeting not to contribute the relevant Funds, the Majority Shareholders will be entitled to capitalize at any time their contributed amount through a share capital increase by issuing new shares (issued with the relevant premium share, if applicable); and the Majority Shareholder will be entitled to subscribe all the shares in such capital increase and Helibética will be diluted in the relevant proportion.

In the event that the Contribution of Funds is made through a Shareholder loan, the remuneration shall be agreed between the funding-Shareholder/s and the Company on a good faith basis. Should the funding-Shareholder/s and the Company not reach an agreement in connection with the said remuneration, the terms and conditions of the remuneration will be those governing the most recent shareholder loan, as the case may be, entered into between any company belonging to KKR group and World Helicopters, S.à.r.l. (anc. World Helicopters S.A.) or any Subsidiary.

During the term of up to one year following the granting of a Shareholder loan or during a shorter term in case the fundingShareholder/s decide(s) to capitalize the contributed amount through a share capital increase, the non-funding-Shareholder has a right, that it may exercise at its own discretion, to catch up on the funding transaction by acquiring from the funding-Shareholder/s (which shall be obliged to sell) a stake in the Shareholder loan that is equal to the stake of the non-funding Shareholder in the Company, thus being the non-funding Shareholder subrogated in all rights and obligations arising from the Shareholder loan at the price of the face value of the stake being acquired. The non-funding Shareholder shall not be entitled to the interest accrued before the date of the acquisition of the relevant stake.

In respect of both (i) and (ii) above, the Shareholders shall agree on the fair market value of the Group for the purposes of the distribution of the Contribution of Funds between share capital increase and share premium, not later than fifteen (15) calendar days as from the moment where it is decided to implement the share capital increase. In the event that the share capital increase is passed by the General Shareholders Meeting of the Company within twelve (12) months following 22 June 2010, the fair market value of the Group shall be the one agreed with KKR Aviation Investor S.à r.l. as described in Clause 2.3 of the Shareholders Agreement.

After the above twelve (12) month period, in the event that the Shareholders do not reach an agreement concerning the fair market value of the Shares, the Shareholders shall appoint by mutual agreement a renowned investment bank (the "Independent Appraiser") within a subsequent ten (10) calendar day period. Should the Shareholders not reach an agreement with regard to the designation of the Independent Appraiser, the Majority Shareholders will propose a list of

four renowned investment banks with presence in Spain within seven (7) calendar days and Helibética will choose one of them in the maximum term of three (3) calendar days. In the event that Helibética does not choose the Independent Appraiser according to the established in this paragraph, the Majority Shareholders will be entitled to appoint the Independent Appraiser.

The Independent Appraiser shall issue its report establishing the fair market value in a maximum term of twenty (20) business days from it receiving the appointment. The expenses corresponding to the Independent Appraiser shall be borne by the Majority Shareholders and Helibética by halves.

16.4 In the event that the General Meeting decides to effect any Contribution of Funds to the Company for an amount exceeding EUR 50,000,000, upon the moment on which the Contribution of Funds is effectively agreed and for the amount exceeding EUR 50,000,000 the following rules will apply:

(i) all Shareholders that wish to do so will contribute the relevant Funds to the Company in proportion to their stake in the same at that time; and

(ii) should Helibética elect not to proceed to such Contribution of Funds but Majority Shareholders still wish to implement and effect such Contribution, Helibética will have the right to exit according to Article 10.

Cash contributions made to Subsidiaries (i.e. capital contributions, participative, subordinate or ordinary loans granted to World Helicopters, S.à.r.l. or any other company of its group) by the Majority Shareholders or any Affiliate, as defined by reference in Clause 2.5 of the Shareholders Agreement will be also considered as "Contribution of Funds".

To the extent of the Articles, the EUR 50,000,000 limit will be calculated considering the sum of the different Contributions of Funds made by the Shareholders and their Affiliates, as this term is defined by reference in Clause 2.5 of the Shareholders Agreement, to the Company from today but excluding (i) the Inaer Capitalisation, as defined by reference in Clause 2.5 of the Shareholders Agreement, and (ii) the contributions made against existing reserves as of 22 June 2010 in the Group, which shall also be excluded for these purposes. None of these two exceptions will dilute the Majority Shareholders or Helibética in any proportion.

VI. Annual accounts - Allocation of profits - Distributions - Supervision

Art. 17. Financial year and Approval of annual accounts.

17.1 The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

17.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the Director(s) and Shareholders towards the Company.

17.3 Each Shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

17.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 18. Réviseurs d'entreprises.

18.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by Law.

18.2 The Shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 19. Allocation of profits.

19.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

19.2 The Shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

19.3 Any distributions of dividend shall be made to the Shareholders in the following manner, and in accordance with the provisions of Clause 7 of the Shareholders Agreement:

- (i) the holder(s) of Class A Shares shall receive in aggregate eighty-eight percent (88%) of any dividend distributed; and
- (ii) the holder(s) of Class B Shares shall receive in aggregate twelve percent (12%) of any dividend distributed.

If the shareholding structure changes, this Article shall be amended accordingly.

19.4 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution - Liquidation.

20.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the Shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The Shareholders appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

20.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in accordance with the provisions of article 19.3 of the present By-laws and Clause 7 of the Shareholders Agreement.

VII. General provisions

Art. 21. General Provisions.

21.1 Notices and communications are made or waived and the Directors Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

21.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a Director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

21.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Directors Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1.500.-EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder(s) acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder(s) signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

INVESTINDUSTRIAL III BUILD-UP L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée et organisée selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres, W1W 6AN, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro LP 13479, représentée par son associé commandité BI-Invest Build-Up Limited, une société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, Saint-Héliier, Jersey JE4 9WG, les Iles Anglo-Normandes, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 103306 (Investindustrial Build-Up), ici représentée par Camille WISNIEWSKI, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 juin 2010;

INVESTINDUSTRIAL III L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée et organisée selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres, W1W 6AN, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro LP 10560, représentée par son associé commandité Investindustrial Partners Limited, une société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, Saint-Héliier, Jersey JE4 9WG, les Iles Anglo-Normandes, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 86036 (Investin-

dustrial), ici représentée par ici représentée par Camille WISNIEWSKI, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 juin 2010;

INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.872 (Investindustrial Holdings), ici représentée par Camille WISNIEWSKI, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 juin 2010; et

Helibética S.L., une société dûment constituée selon les lois de l'Espagne, dont le siège social se situe à El Campello (Alicante, Espagne), Calle San Bartolomé no. 81, immatriculée au registre des sociétés d'Alicante sous le numéro A-78758, avec le Numéro d'Identification Fiscale B-41471145 (Helibética), ici représentée par Camille WISNIEWSKI, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 juin 2010.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Investindustrial Build-Up, Investindustrial, Investindustrial Holdings et Helibetica sont les seuls associés (les Associés) de INTERNATIONAL HELICOPTERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.881, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1059 du 20 mai 2010, p.50804, dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés dernièrement par un acte du notaire instrumentant le 15 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à soixante-dix mille cinquante-six euros et cinquante centimes (EUR 70.056,50) représenté par sept cent mille cinq cent soixante-cinq (700.565) parts sociales ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10) chacune.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. création de deux (2) classes de parts sociales dans le capital social de la Société et du compte de prime d'émission en relation avec chacune de ces classes de parts sociales, redésignation des parts sociales existantes en parts sociales de classe A et de classe B de la Société;

2. modification et refonte des statuts de la Société; et

3. divers.

IV. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de créer deux (2) classes de parts sociales dans le capital social existant de la Société, dénommées Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B et de créer un compte de prime d'émission correspondant à chaque classe de parts sociales.

Les Associés décident de plus de redésigner les sept cent mille cinq cent soixante-cinq (700.565) parts sociales comme suit:

- les cinq cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-neuf (577.889) parts sociales ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune dans le capital social de la Société détenues par Investindustrial sont redésignées en Parts Sociales de Classe A dans le capital social de la Société;

- les quarante-deux mille cent neuf (42.109) parts sociales ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune dans le capital social de la Société détenues par Investindustrial Build-Up sont redésignées en Parts Sociales de Classe A dans le capital social de la Société;

- les deux (2) parts sociales ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune dans le capital social de la Société détenues par Investindustrial Holdings sont redésignées en Parts Sociales de Classe A dans le capital social de la Société; et

- les quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq (80.565) parts sociales ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune dans le capital social de la Société détenues par Helibética sont redésignées en Parts Sociales de Classe B dans le capital social de la Société.

La prime d'émission correspondant à chaque part sociale sera affectée au compte de prime d'émission correspondant à chaque classe de parts sociales pertinent.

Seconde résolution

Les Associés décident de modifier et refondre complètement les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Définitions

«Associés Majoritaires» signifie Investindustrial III, L.P. un limited partnership constitué et organisé d'après les lois de l'Angleterre, ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume Uni, immatriculé sous le numéro

LP 10560 («Investindustrial III, L.P.»), Investindustrial III Build-Up Fund L.P., un limited partnership constitué et organisé d'après les lois de l'Angleterre, ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres, W1W 6AN, Royaume Uni, immatriculé sous le numéro LP 13479 («Investindustrial III Build-Up Fund L.P.»), et Investindustrial Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.872;

«Conseil» signifie le conseil de gérance de la Société;

«Contribution de Fonds» a la signification qui lui est attribuée à l'Article 16.1;

«Disposition» signifie un transfert, une donation, une cession, une vente, un gage, l'allocation d'une sous-participation sur les Parts, un accord légal mettant un Associé dans une position fiduciaire du fait de son intérêt sur les Parts ou toute autre action soumettant l'exercice des droits des Associés sur les Parts à l'approbation d'un tiers (y compris tout Affilié de l'Associé), ou toute autre forme de charge sur les Parts, la création de Sûreté sur les Parts ou toute autre disposition de tout ou partie des Parts;

«Filiales» signifie les filiales directes ou indirectes de la Société telles que définies dans le Pacte d'Associés.

«Gérant» signifie chacun des gérants de la Société;

«Groupe» signifie, collectivement, la Société et les Associés;

«Helibética» signifie Helibética S.L., une société constituée d'après les lois de l'Espagne, dont le siège social se situe à El Campello (Alicante, Espagne), Calle San Bartolomé n° 81, immatriculée auprès du registre des sociétés d'Alicante sous le numéro A-78758, avec Numéro d'Identification Fiscal B-41471145;

«Luxco» ou la «Société» signifie International Helicopters S.à r.l. (anciennement International Helicopters S.A.), une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 51, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.881;

«Pacte d'Associés» signifie le pacte d'Associés conclu par les Associés de la Société le 18 juin 2010 tel que modifié, refondu, complété ou nové de temps à autre;

«Parts» signifie les Parts existantes de la Société;

«Statuts» signifie les présents statuts de la Société, tels que modifiés, refondus ou complétés de temps à autre conformément aux stipulations du Pacte d'Associés;

I. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Nom. Le nom de la société est "International Helicopters S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts), et le Pacte d'Associés.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des Associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa

faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à soixante-dix mille cinquante-six euros et cinquante cents (EUR 70.056,50), représenté par six cent vingt mille (620.000) Parts de Classe A et quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq (80.565) Parts de Classe B ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, sous réserve des stipulations de l'article 9 des présents Statuts. Lorsque la Société a un Associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un Associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social et aux stipulations de l'article 9 des présents Statuts.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des Associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Droit de sortie conjointe.

7.1. Sauf dans le cas où il existe une offre pour l'achat de cent pour cent (100%) du capital social de la Société, où l'article 8 ci-dessous recevra application, si pendant la durée d'existence du Pacte d'Associé, Investindustrial III L.P. et Investindustrial III Build-Up Fund L.P. reçoivent une offre d'achat satisfaisante d'un tiers pour une part du capital social de la Société, les autres Associés auront le droit de transférer un nombre de Parts proportionnel à sa participation dans la Société. Dans ce but, lorsque l'Associé Majoritaire concerné a donné son accord quant aux termes de l'offre avec l'offrant, il devra communiquer cette offre au Conseil dans les dix (10) jours calendaires, en indiquant les conditions de l'offre. Le Conseil devra notifier cette offre aux autres Associés dans les cinq (5) jours calendaires suivant sa réception. Chaque Associé notifiera le Conseil de son intention d'accepter, le cas échéant, l'offre d'après ses termes et conditions dans les cinq (5) jours calendaires suivant sa réception.

7.2. Le Conseil communiquera à l'offrant les acceptations reçues dans les dix (10) jours suivant leur réception.

7.3. Si, du fait d'un transfert de Parts, les Associés Majoritaires perdent le Contrôle effectif, comme défini par référence à la Clause 5 du Pacte d'Associés, de la Société, Helibética aura le droit de vendre la totalité de sa part (mais non une partie) dans la Société aux Associés Majoritaires (et non pas à des tiers), conformément aux conditions exposées aux Articles 10.2., 10.3. et 10.4 ci-dessous.

Art. 8. Obligation de sortie conjointe.

8.1. Les Associés Majoritaires ont le droit, à tout moment, de favoriser et coordonner la vente de la totalité des Parts de la façon qu'ils estiment appropriée.

8.2. Tous les Associés feront tous les efforts raisonnables pour maximiser l'évaluation des Parts, pour collaborer à la procédure de vente et pour maintenir la confidentialité de la transaction potentielle.

8.3. Si les Associés Majoritaires acceptent une offre finale pour l'achat de cent pour cent (100%) des Parts d'un tiers, Helibética se verra dans l'obligation de vendre toutes ses Parts à ce tiers, pour peu que les Associés Majoritaires le requièrent.

Art. 9. Dispositions.

9.1. Aucun Associé n'est autorisé à transférer ses Parts dans la Société, sauf en accord avec les termes et conditions du Pacte d'Associés.

9.2. Nonobstant le paragraphe précédent, si Helibética devait recevoir une offre de vente (que ce soit directement ou indirectement) de ses Parts dans la Société, les Associés Majoritaires auront un droit de préemption qui sera exercé au pro rata des Parts de Helibética concernées devant potentiellement être transférées.

9.3. Dans le cas où Helibética est déclaré en faillite, insolvable, liquidée, dissoute, ou sous administration judiciaire, les Associés Majoritaires auront le droit d'acquérir les Parts de Helibética dans la Société à la juste valeur de marché, qui sera déterminée d'après la procédure expliquée à l'Article 16 de ces Statuts.

Art. 10. Clause de sortie.

10.1. En dérogation à l'Article 9 ci-dessous en ce qui concerne les restrictions d'Helibética pour la disposition de ses Parts, et pendant la durée d'existence du Pacte d'Associés, Helibética aura le droit de vendre la totalité (mais non une partie) de ses Parts dans la Société à Investindustrial III L.P. et Investindustrial III Build-Up Fund L.P. (ou tout autre Affilié, tel que défini par référence à la Clause 6.1 du Pacte d'Associés, qui deviendra un Associé dans le futur), au pro rata, à partir de la date ici indiquée, si et seulement si l'une des circonstances suivantes se réalise:

(i) s'il y a approbation d'une Contribution de Fonds supérieure à EUR 50.000.000 conformément à l'Article 16.4. ci-dessous; et

(ii) dans le cas où la part indirecte détenue par la Société dans World Helicopters S.à r.l. ou dans Inaer Aviation Group S.L. (ou dans toute autre future société holding se substituant à ces sociétés) représente moins de 25,1%.

10.2. Helibética aura droit de demander à Investindustrial III L.P. et Investindustrial III Build-Up Fund L.P. d'acquérir dans une période de six (6) mois, et ceux-ci auront l'obligation de s'y conformer dans une période de six (6) mois, au prorata, toutes (mais non une partie) de sa participation restante dans la Société au prix convenu entre d'un part, Investindustrial III L.P. et Investindustrial III Build-Up Fund L.P. et d'autre part, Helibética; dans le cas où aucun accord n'est trouvé, le prix sera le juste prix de marché qui sera déterminé d'après la procédure de l'article 16.3.(ii) ci-dessous.

10.3. Dans tous les cas, Helibética devra exercer son droit de vente de l'article 10.1 dans une période de cent vingt (120) jours calendaires suivant la date à laquelle Helibética reçoit la communication en question de la part des Associés Majoritaires au sujet de l'exécution de l'une des transactions dont il est fait référence à l'Article 10.1 (i) et 10.1 (ii) ci-dessus.

10.4. Si Investindustrial III L.P. et Investindustrial III Build-Up Fund L.P. (ou tout autre Affilié qui deviendra un Associé de la Société dans le futur) n'acquièrent pas la participation d'Helibética dans le délai convenu, alors Helibética aura le droit de manière discrétionnaire (i) d'exiger qu'ils acquièrent effectivement sa participation, ou (ii) de vendre sa participation dans la Société librement (mais pas en partie) à une tierce partie.

III. Direction - Représentation

Art. 11. Nomination et Révocation des Gérants.

11.1. La Société est gérée par le Conseil, qui doit être composée d'au moins deux (2) Gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les Gérants ne doivent pas nécessairement être Associés

11.2. Les Gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des Associés.

Art. 12. Conseil.

12.1. Pouvoirs du Conseil

12.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux Associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

12.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

12.2. Procédure

12.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation d'un Gérant au siège social ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

12.2.2 Il est donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

12.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

12.2.4 Un Gérant peut donner une procuration à un autre Gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

12.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés. Les

décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les Gérants présents ou représentés.

12.2.6 Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

12.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les Gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

12.3. Représentation

12.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) Gérants.

12.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 13. Responsabilité des Gérants.

13.1. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 14. Assemblées générales des Associés et Résolutions circulaires des Associés.

14.1. Pouvoirs et droits de vote

14.1.1 Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

14.1.2 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les Associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

14.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

14.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

14.2.1 Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout Gérant ou des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

14.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

14.2.3 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

14.2.4 Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

14.2.5 Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, Associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

14.2.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.2.7 Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

14.2.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés.

Art. 15. Associé unique.

15.1. Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1), l'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

15.2. Toute référence dans les Statuts aux Associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'Associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

15.3. Les résolutions de l'Associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Financement de la société

Art. 16. Contribution de Fonds.

16.1. L'Assemblée Générale peut décider de contribuer des fonds («Fonds») à la Société après approbation du Conseil, d'après les termes et condition contenus dans cet Article 16. Les Associés n'auront aucune obligation d'approuver la Contribution de Fonds concernée, telle que définie à l'Article 16.2. ci-dessous, ni d'apporter des Fonds à la Société.

16.2. Si l'Assemblée Générale devait approuver une contribution de Fonds, une telle contribution de Fonds devra être apportée par les Associés en proportion de leur participation dans le capital social existant de la Société au moment de l'approbation de cette contribution. Une telle contribution de Fonds se fera dans la forme approuvée par le Conseil comme étant la forme la plus appropriée à ce moment là (contribution de fonds pour augmenter le capital, prêts d'associés etc.) («Contribution de Fonds»). La Contribution de Fonds qui doit être faite par les Associés Majoritaires, le cas échéant, peut ou bien être faite par eux-mêmes ou par tout Affilié, tel que défini par référence à la Clause 2.2 du Pacte d'Associés.

16.3. Dans le cas où l'Assemblée Générale décide d'effectuer à une Contribution de Fonds à la Société pour un montant inférieur ou égal à EUR 5.000.000 (soit pris individuellement ou combiné), les règles suivantes s'appliqueront:

(i) Si la Contribution de Fonds est faite par augmentation de capital, les parts nouvellement émises devront être souscrites par tous les Associés en proportion de leur participation dans la Société. Dans le cas où Helibética décide à l'Assemblée Générale de la Société de ne pas prendre part à cette augmentation de capital, les nouvelles parts (émises avec une prime d'émission le cas échéant), pourront alors être souscrites seulement par les Associés Majoritaires et la participation de Helibética dans la Société sera alors diluée de la proportion concernée; et

(ii) Si la Contribution de Fonds se réalise d'une autre façon que par augmentation de capital et Helibética décide à l'Assemblée Générale de ne pas apporter les Fonds concernés, les Associés Majoritaires auront le droit de capitaliser à tout moment le montant qu'ils ont contribué par le biais d'une augmentation de capital par l'émission de nouvelles parts (émises avec une prime d'émission le cas échéant); et les Associés Majoritaires auront le droit de souscrire à toutes les parts résultant d'une telle augmentation de capital.

Dans le cas où la Contribution de Fonds est faite par le biais d'un prêt d'Associé, la rémunération devra être décidée entre les Associé(s)-contributeur(s) et la Société de bonne foi. Si les Associé(s)-contributeur(s) et la Société ne devaient pas trouver d'accord en relation avec ladite rémunération, les termes et conditions de cette rémunération seront ceux qui gouvernent le prêt d'associé le plus récent, le cas échéant, contracté par toute société appartenant au groupe KKR et World Helicopters S.à r.l. (anc. World Helicopters S.A.) ou toute Filiale.

Pendant une période d'un an suivant l'allocation d'un prêt d'Associé ou pendant une période plus courte au cas où les Associé(s)-contributeur(s) décident de capitaliser le montant contribué par le biais d'une augmentation de capital, l'Associé-noncontributeur a un droit, qu'il peut exercer à sa guise, de rattraper la contribution en acquérant des Associé(s)-contributeur(s) (qui sont obligés de vendre) une participation dans le prêt d'Associé égale à la participation des Associés-noncontributeur dans la Société, ainsi devenant subrogés dans les droits et obligations découlant du prêt d'Associé à hauteur de la valeur faciale de la part acquise. L'Associé-noncontributeur n'aura pas droit aux intérêts échus avant la date d'acquisition de la participation concernée.

En ce qui concerne les points (i) et (ii) ci-dessus, les Associés devront se mettre d'accord sur la juste valeur de marché du Groupe dans le but de la distribution de la Contribution de Fonds entre augmentation de capital et prime d'émission, pas plus tard que quinze (15) jours calendaires depuis le moment où il est décidé de mettre en œuvre l'augmentation de capital. Dans le cas où l'augmentation de capital est passée par l'Assemblée Générale des Associés dans les douze (12) jours après le 22 juin 2010, la juste valeur du Groupe doit être celle convenue avec KKR Aviation Investor S.à r.l., telle qu'elle est décrite à la Clause 2.3 du Pacte d'Associés.

Après la période de douze (12) jours ci-dessus, dans le cas où les Associés ne se mettent pas d'accord au sujet de la juste valeur de marché du Groupe, les Associés doivent nommer par accord mutuel une banque d'investissement renommée («l'Évaluateur Indépendant») endéans une période subséquente de dix (10) jours calendaires. Si les Associés ne parviennent pas à un accord au sujet de la désignation de l'Évaluateur Indépendant, les Associés Majoritaires proposeront une liste de quatre banques d'investissement renommées dans les sept (7) jours calendaires et Helibética choisira l'une d'elles endéans un délai maximal de trois (3) jours calendaires. Dans le cas où Helibética ne choisit pas l'Évaluateur Indépendant suivant ce qui est indiqué à ce paragraphe, les Associés Majoritaires auront le droit de désigner l'Évaluateur Indépendant.

L'Évaluateur Indépendant devra émettre son rapport établissant la juste valeur de marché endéans une période maximum de vingt (20) jours ouvrés depuis sa nomination. Les frais de l'Évaluateur Indépendant devront être supportés par les Associés Majoritaires et Helibética par moitié.

16.4. Dans le cas où l'Assemblée Générale des Associés de la Société décide d'effectuer toute Contribution de Fonds à la Société pour un montant supérieur à EUR 50.000.000, au moment où la Contribution de Fonds est effectivement approuvée et pour le montant excédant EUR 50.000.000, les règles suivantes trouveront application:

(i) tous les Associés qui le souhaitent contribueront les Fonds concernés à la Société en proportion de leur participation dans celle-ci à ce moment là; et

(ii) si Helibética décide de ne pas procéder à cette Contribution de Fonds mais les Associés Majoritaires souhaitent toujours effectuer cette Contribution, Helibética aura le droit de sortir conformément à l'Article 10.

Les contributions en numéraire faites aux Filiales (à savoir contributions en capital, prêts participatifs, subordonnés ou ordinaires accordés à World Helicopters S.à r.l. ou toute autre société de son groupe) par les Associés Majoritaires ou tout Affilié, tel que défini par référence à la Clause 2.5 du Pacte d'Associés sera aussi considéré comme «Contribution de Fonds».

(iii) En ce qui concerne ces Statuts, la limite de EUR 50.000.000 sera calculée en prenant en considération la somme des différentes contributions en numéraire faites par les Associés et leurs Affiliés, tel que défini par référence à la Clause 2.5 du Pacte d'Associés, à la Société depuis ce jour mais à l'exclusion de (i) la Capitalisation Inaer, telle que définie par référence à la Clause 2.5 du Pacte d'Associés, et (ii) les contributions faites contre les réserves existantes au 22 juin 2010 dans le Groupe, qui doivent également être exclues dans ce but. Aucune de ces deux exceptions n'aura pour effet de diluer les Associés Majoritaires ou Helibética en quelconque une proportion.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 17. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

17.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

17.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des Gérants et des Associés envers la Société.

17.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

17.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 18. Réviseurs d'entreprises.

18.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

18.2. Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 19. Affectation des bénéfices.

19.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

19.2. Les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

19.3. Toute distribution de dividendes devra être faite aux Associés de la manière suivante et en conformité avec les stipulations de la Clause 7 du Pacte d'Associés:

(i) Le(s) propriétaire(s) de Parts de Classe A devront recevoir un total de quatre vingt huit pour cent (88%) de tous dividendes distribués; et

(ii) Le(s) propriétaire(s) de Parts de Classe B devront recevoir un total de douze pour cent (12%) de tous dividendes distribués.

La structure de la participation dans la Société est modifiée, cet Article devra être modifié en conséquence.

19.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excès à la Société.

VII. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution - Liquidation.

20.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée par la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les Associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

20.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux Associés conformément aux stipulations de l'article 19.3 des présents Statuts et de la Clause 7 du Pacte d'Associés.

VIII. Dispositions générales

Art. 21. Dispositions générales.

21.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

21.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

21.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

Frais estimés

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire agissant pour le compte des parties comparantes, le mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: C. Wisniewski et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2010. LAC/2010/28112. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010088711/861.

(100098241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Green Elec Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 150.373.

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GREEN ELEC INVEST S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 150.373, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 228 du 3 février 2010. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 avril 2010, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Valérie ALBANTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux

représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de cinquante-deux mille cinq cent vingt-quatre euros (EUR 52.524,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent mille neuf cent seize euros (EUR 800.916,-) à huit cent cinquante-trois mille quatre cent quarante euros (EUR 853.440,-) par la création, l'émission et la souscription de cinquante-deux mille cinq cent vingt-quatre (52.524) actions nouvelles d'un euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées intégralement par versement en espèces, assorties d'une prime d'émission totale de sept cent vingt-sept mille quatre cent cinquante-sept euros et quarante cents (EUR 727.457,40), soit treize euros quatre-vingt-cinq cents (EUR 13,85) par action.

2) Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de sept cent quarante-six mille sept cent soixante-deux euros (EUR 746.762,-) afin de le porter de son montant actuel de huit cent cinquante-trois mille quatre cent quarante euros (EUR 853.440,-) à un montant de un million six cent mille deux cent deux euros (EUR 1.600.202,-) par incorporation au capital social de la somme de sept cent quarante-six mille sept cent soixante-deux euros (EUR 746.762,-) à prélever sur le compte «prime d'émission», par la création et l'émission de sept cent quarante-six mille sept cent soixante-deux (746.762) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3) Attribution des sept cent quarante six mille sept cent soixante-deux (746.762,-) actions nouvelles aux actionnaires existants, à savoir à la société anonyme de droit luxembourgeois M.A.B. INVESTMENTS S.A., à raison de 235.389 actions nouvelles, à la société à responsabilité de droit français CM2R, à raison de 118.031 actions nouvelles, à la société par actions simplifiée de droit français I ACTIFS MANAGEMENT, à raison de 32.781 actions nouvelles, à Monsieur François Louis MENGIN, à raison de 6.962 actions nouvelles, à Monsieur Thierry VALLEE, à raison de 77.091 actions nouvelles, à Monsieur Thierry GARD, à raison de 77.826 actions nouvelles, à Monsieur Alexis GUYOT, à raison de 33.674 actions nouvelles, à Monsieur Aurélien GOURAUD, à raison de 33.180 actions nouvelles, à Monsieur Xavier ALLEMANDOU, à raison de 32.960 actions nouvelles, à Monsieur Michel MOSCOVICI, à raison de 22.071 actions nouvelles, à la société par actions simplifiée de droit français OBSIVOLT, à raison de 22.140 actions nouvelles, à la société à responsabilité limitée de droit français LB INVESTISSEMENTS, à raison de 8.904 actions nouvelles, à Monsieur Eric BAGOT, à raison de 8.925 actions nouvelles, à Monsieur Philippe DEVELLOTTE, à raison de 7.865 actions nouvelles, à Monsieur Olivier GOSMANT, à raison de 20.125 actions nouvelles et à Madame Elodie RACT MADOUX, à raison de 8.838 actions nouvelles.

4) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 3. § 1.** Le capital social est fixé à un million six cent mille deux cent deux euros (EUR 1.600.202,-) divisé en un million six cent mille deux cent deux (1.600.202) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.»

5) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-deux mille cinq cent vingt-quatre euros (EUR 52.524,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent mille neuf cent seize euros (EUR 800.916,-) à huit cent cinquante-trois mille quatre cent quarante euros (EUR 853.440,-) par la création, l'émission et la souscription de cinquante-deux mille cinq cent vingt-quatre (52.524) actions nouvelles d'un euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées intégralement par versement en numéraire, assorties d'une prime d'émission totale de sept cent vingt-sept mille quatre cent cinquante-sept euros et quarante cents (EUR 727.457,40), soit treize euros quatre-vingt-cinq cents (EUR 13,85) par action.

L'Assemblée admet la société «OBSIVOLT», Monsieur Philippe DEVELLOTTE, Monsieur Olivier GOSMANT et Madame Elodie RACT MADOUX à la souscription des cinquante-deux mille cinq cent vingt-quatre (52.524) actions nouvelles.

Les actionnaires actuels renoncent à leur droit de souscription préférentiel pour autant que de besoin.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les cinquante-deux mille cinq cent vingt-quatre (52.524) actions nouvelles sont souscrites à l'instant comme suit:

- «OBSIVOLT», société par actions simplifiée, ayant son siège social au 33, rue de Miromesnil, F-75008 PARIS, représentée par Madame Valérie ALBANTI, employée privée, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée,	10.435 actions
- Monsieur Philippe DEVELOTTE, demeurant au 1, ruelle de la Fontaine, F-95270 CHAUMONTEL représenté par Madame Valérie ALBANTI, employée privée, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée,	8.989 actions
- Monsieur Olivier GOSMANT, demeurant au 20, rue des Deux Rives, F-64320 BIZANOS, représenté par Madame Valérie ALBANTI, employée privée, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée	23.000 actions
- Madame Elodie RACT MADOUX, demeurant au 62, rue Montorgueil, F-75002 PARIS, représentée par Madame Valérie ALBANTI, employée privée, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée,	10.100 actions
TOTAL: cinquante-deux mille cinq cent vingt-quatre	52.524 actions

Toutes les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire avec une prime d'émission, de sorte que la somme de sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-un euros et quarante cents (EUR 779.981,40) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

L'apport de sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-un euros et quarante cents (EUR 779.981,40) sera alloué comme suit: cinquante-deux mille cinq cent vingt-quatre euros (EUR 52.524,-) au capital social et sept cent vingt-sept mille quatre cent cinquante-sept euros et quarante cents (EUR 727.457,40), pour le compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une seconde augmentation de capital à concurrence de sept cent quarante-six mille sept cent soixante-deux euros (EUR 746.762,-) afin de le porter de son montant actuel de huit cent cinquante-trois mille quatre cent quarante euros (EUR 853.440,-) à un montant de un million six cent mille deux cent deux euros (EUR 1.600.202,-) par incorporation au capital social de la somme de sept cent quarante-six mille sept cent soixante-deux euros (EUR 746.762,-) à prélever sur le compte «prime d'émission», par la création et l'émission de sept cent quarante-six mille sept cent soixante-deux (746.762) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence du compte «prime d'émission» par le bilan de la Société au 9 juin 2010, qui restera annexé aux présentes.

Les actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. (Premier alinéa).

« **Art. 3. § 1.** Le capital social est fixé à un million six cent mille deux cent deux euros (EUR 1.600.202,-) divisé en un million six cent mille deux cent deux (1.600.202) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. COULON-RACOT, C. HERMANT-DOMANGE, V. ALBANTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juin 2010. Relation: EAC/2010/7019. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010090013/129.

(100099624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2010.

Shai Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 47.122.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Shai Holding SA (la Société) tenue à Luxembourg le 25 mai 2010

Par l'assemblée générale annuelle en date du 25 Mai 2010 les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Réélire M. Mikael Grahne en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011;
- Réélire M. François-Xavier Roger, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011;
- Réélire M. Bruno Nieuwland en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011;
- Réélire M. John Hayward en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011;
- Réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l, en tant que Commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 1^{er} Juillet 2010.

Bruno Nieuwland
Administrateur

Référence de publication: 2010087907/20.

(100096277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Studio 352, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 8-10, rue de l'Étang.
R.C.S. Luxembourg B 58.690.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} avril 2010

L'Assemblée générale ordinaire accepte la démission de Madame Dupont Christiane.

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Stephan Roelants, domicilié 19, Wantergaas à L-7670 Reuland et ce pour une durée de 6 ans conformément au statut.

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur André Roelants, domicilié 98A, Route de Fischbach à L-7447 Lintgen et ce pour une durée de 6 ans conformément au statut.

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Cabexco s.à.r.l. domicilié 1, rue Pletzer, Centre Helfent à L-8080 Bertrange et ce pour une durée de 4 ans conformément au statut.

Pour Extrait conforme
Le bureau de l'assemblée
STUDIO 356 S.A.
S. ROELANTS
Directeur Général

Référence de publication: 2010087913/20.

(100096885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Sculptor Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 134.294.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Sculptor Holdings II S.à r.l.
Jack Mudde
Gérant

Référence de publication: 2010088288/14.

(100097238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.
